

# MAIRIE DE CRISSAY-SUR-MANSE

5a, Place de l'Eglise  
37220 CRISSAY-SUR-MANSE  
☎ 02.47.58.54.05  
e-mail : crissay.mairie@wanadoo.fr



**Un des plus Beaux Villages  
de France**

Nombre de membres afférant  
au conseil : **11**  
En exercice : **10**  
Qui ont pris part aux  
délibérations : **9**  
Date de la convocation :  
**31 Mai 2017**

Date d'affichage :  
L'an deux mil dix-sept  
**31 Mai 2017**

## CONSEIL MUNICIPAL SEANCE 8 JUIN 2017

Le Huit Juin à vingt heures trente

Le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Monsieur Michel MIRAULT, Maire.

**PRESENTS** : MIRAULT Michel, LEGROS Jean-Jacques, RICHARD Michel, ONDET Julien, LANDIER Jany, TROUBAT Isabelle, DE NOUEL Bertrand, BOND Marilyn.

**ABSENTS EXCUSES** : CARRE-LAUBIGEAU Xavier donne pouvoir à LANDIER Jany, MARTIN Agnès.

**SECRETARE** : M. Julien ONDET a été élu secrétaire

### **COMPTE RENDU DE SEANCE**

#### **Délibération n° 2017-06-001 - Approbation du compte rendu précédent**

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve le compte rendu précédent.

**Vote : Membres 10, Présents 8, Représentés 1, Votants 8, Exprimés 9**

**Pour : 9**

**Contre : 0**

**Abstention : 0**

#### **Délibération n° 2017-06-002 – Délibération du Conseil Municipal autorisant le Maire à mandater le Cabinet Phelip (Maître Langard) pour représenter les intérêts de la Commune devant le Tribunal Administratif d'Orléans.**

Vu le Code Générale des Collectivités Territoriales,

Considérant que par requête n° 1701653 en date du 10 Mai 2017, Madame WIART Geneviève et Monsieur LECERF Philippe ont déposé devant le tribunal administratif d'Orléans un recours visant les travaux du marché « réaménagement de la Rue du Château ».

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :**

- **DESIGNE** le CABINET PHELIP (Maître LANGARD) pour représenter les intérêts de la Commune dans cette instance devant le Tribunal Administratif d'Orléans.
- **AUTORISE** Monsieur Le Maire à signer les pièces se rapportant à ce dossier
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à régler les frais d'avocat.

**Vote : Membres 10, Présents 8, Représentés 1, Votants 8, Exprimés 9**

**Pour : 9**

**Contre : 0**

**Abstention : 0**

#### **Délibération n° 2017-06-003 – France Télécom – Redevance d'occupation du domaine public – Année 2017**

En application du décret n° 2005-1676 du 27 Décembre 2005 relatif aux droits de passage sur le domaine public routier, France Télécom est tenu de déclarer aux gestionnaires de voirie

l'occupation qui est faite par ses infrastructures de télécommunications du domaine public routier dont ils ont la charge.

Pour l'année 2017 France Télécom déclare les installations d'infrastructures de télécommunications occupant le domaine public dont la Commune de Crissay-Sur-Manse est gestionnaire :

- Artères aériennes de télécommunications : 4.819 km
- Artères en sous-sol de télécommunications : 3.185 km
- Emprise au sol : 0.900 m

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des présents :**

- **FIXE** la redevance 2017 due par France Télécom à 388.99 euros.  
(4.819 x 50.74 + 3.185 x 38.05 + 0.900 x 25.37)

**Vote : Membres 10, Présents 8, Représentés 1, Votants 8, Exprimés 9**

**Pour : 9**

**Contre : 0**

**Abstention : 0**

#### **Délibération n° 2017-06-004 – SIEIL – Enfouissement d'une ligne électrique de 20000V**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal du devis concernant l'enfouissement de la ligne électrique de 20000V qui se situe derrière la Mairie.

Coût total de l'opération : 231 224.37 euros HT → 277 469.25 TTC

Quote-part prise en charge par le SIEIL (90 %) : 208 101.94 euros

Montant restant à la charge de la Commune : 23 122.44 euros HT

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité:**

- **SOLLICITE** l'enfouissement de la ligne électrique de 20000V
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer l'estimatif, devis
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer toutes pièces nécessaires au dossier.

**Vote : Membres 10, Présents 8, Représentés 1, Votants 8, Exprimés 9**

**Pour : 9**

**Contre : 0**

**Abstention : 0**

#### **Délibération n° 2017-06-005 – SIEIL – Enfouissement d'une ligne électrique de 20000V – Décision modificative**

Monsieur Le Maire expose au Conseil Municipal qu'il est nécessaire d'effectuer un virement de crédits pour pouvoir régler la facture du SIEIL

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité:**

- **ACCEPTE** les virements de crédits ci-dessous :

Objet de la dépense	Diminution des crédits		Augmentation des crédits	
	Articles	Sommes	Articles	Sommes
	2151-58	3 122.44	204-12	3 122.44

**Vote : Membres 10, Présents 8, Représentés 1, Votants 8, Exprimés 9**

**Pour : 9**

**Contre : 0**

**Abstention**

#### **Délibération n° 2017-06-006 – ONF – Inscription de coupes de bois à l'état d'assiette 2018**

Monsieur Le Maire présente aux membres du Conseil Municipal les propositions d'inscription de coupes de bois à l'état d'assiette 2018.

- Parcelle 1
- Parcelle 3
- Parcelle 7

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité:**

- **ACCEPTE** d'inscrire à l'état d'assiette 2018, les parcelles 1, 3 et 7
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer toutes pièces nécessaires au dossier.

**Vote : Membres 10, Présents 8, Représentés 1, Votants 8, Exprimés 9**

**Pour : 9**

**Contre : 0**

**Abstention : 0**

### **Informations – Questions diverses :**

#### **SMICTOM : conteneurisation des OMr (ordures ménagères résiduelles)**

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal d'un courrier du SMICTOM concernant la conteneurisation des ordures ménagères résiduelles. Le Comité Syndical du SMICTOM s'est prononcé pour s'orienter vers les principes suivants :

- Généralisation de la conteneurisation des OMr ;
- Collecte en benne bi-compartmentée des OMr et des emballages ;
- Mise en place de points de présentation / points regroupement pour les cas spécifiques, en concertation avec les communes ;
- Génération de la collecte en apport volontaire des papiers ;
- Eventuellement suppression des collectes estivales ;

Intervention de l'animatrice (Mme ROBIN Alexandra) le lundi 19 Juin à 9h00 à la Mairie.

### **Communauté de Communes Touraine Val de Vienne - Informations**

#### **Règlement des aides dédiées à l'habitat**

Lecture des axes – envoi du dossier par mail aux conseillers municipaux.

#### **Règlement d'attribution des subventions**

Lecture du document – envoi du dossier par mail aux conseillers municipaux et aux associations.

#### **Convention d'utilisation du matériel communautaire**

Convention initiale est modifiée comme suit :

- Les grilles d'exposition seront réparties entre l'atelier de stockage à Richelieu (29) et l'ancien SDIS à L'Ile Bouchard (12)
- Les stands seront répartis entre l'atelier de stockage à Richelieu (23) et l'ancien SDIS à L'Ile Bouchard (15).
- Un membre d'une association utilisatrice, sous la responsabilité du Maire de la Commune qui l'aura dûment autorisé, pourra retirer et ramener 5 stands ou 5 grilles maximum, au même titre et sous les mêmes conditions que les autres personnes habilitées.

Envoi du dossier par mail aux conseillers municipaux et aux associations.

### **Conseil de développement**

Il est obligatoire dans les communautés de plus de 20 000 habitants. Il peut également être constitué un conseil de développement intercommunautaire. Il est :

- Créé et modifié par délibération simple du Conseil Communautaire ou par délibération concordante des Conseils Communautaires qui peut prévoir les modalités de désignation des membres.

- Composé de représentants de la société civile bénévoles qui ne sont pas élus communautaires et issus des milieux économiques, sociaux, éducatifs, scientifiques, environnementaux et associatifs du périmètre communautaire.

Les règles de fonctionnement peuvent être définies par délibération (règlement intérieur, moyens budgétaires, conditions d'exercice).

### **Commission Intercommunale des Impôts Directs**

La CIID est obligatoire dans les établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre soumis au régime de la fiscalité professionnelle unique. Les commissaires ainsi que leurs suppléants en nombre égal sont désignés par le directeur départemental des finances publiques sur une liste de 20 contribuables, en nombre double, dressée par l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale sur proposition de ses communes membres. Création d'une CIID, pour la durée du mandat, composée de 10 commissaires titulaires et de 10 commissaires suppléants.

### **Tirage au sort des jurés**

Monsieur MIRAULT Michel et Mme DAUMET née GUIMARD Michelle

### **14 Juillet 2017**

Même menu et même tarif que l'année 2016.

- Préparer les invitations – réponse pour le Dimanche 2 Juillet 2017

**Prochain conseil municipal** : Jeudi 13 Juillet à 20h30, salle du conseil

La séance est close à 22h00

Pour extrait conforme,  
A Crissay-sur-Manse, le 8 Juin 2017  
LE MAIRE,  
M. MIRAULT

JJ.LEGROS	M. BOND	M.RICHARD	J.ONDET	X. CARRE LAUBIGEAU
A.MARTIN	J. LANDIER		B. de NOUEL	I.TROUBAT